

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES  
COMMUNE DE FONT-ROMEUE – ODEILLO – VIA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020**

L'AN DEUX MILLE VINGT,

Le VINGT-QUATRE SEPTEMBRE à 18h00,

Le Conseil Municipal de FONT-ROMEUE – ODEILLO - VIA, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Alain LUNEAU, Maire,

Date de la convocation : 18 Septembre 2020

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Loïc DOVAL

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Ayant pris part aux délibérations : 18

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mme ARTIGUES Inès – M. DÉMELIN Jean-Louis – M. DESCLAUX Fabien – M. DOVAL Loïc – Mme GARRABE-POUGET Jeannine – Mme LARROZE Rachel - M. LATUTE Jean-Michel – Mme LEBECQ Michelle - Mme LE TOAN BARES PhongLan - M. LUNEAU Alain - Mme NOLIN Claire – M. PEREZ Julien – Mme PIERA Martine – M. RIFF Michel

**ABSENTS EXCUSÉS :**

M. Rodolphe BOSSELUT - Mme OMAHSAN Faëza – Christine DELIAS – Serge PONSA

**ABSENTE :**

Mme Liliane NGUYEN

**AVAIENT PROCURATION :**

Inès ARTIGUES pour Rodolphe BOSSELUT - Jean-Michel LATUTE pour Faëza OMAHSAN  
Alain LUNEAU pour Christine DELIAS Fabien DESCLAUX pour Serge PONSA

**DEL-2020-139 – DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ASSAINISSEMENT 2020 (214)**

Monsieur le Maire EXPOSE à l'Assemblée qu'il y a lieu d'ajuster les prévisions budgétaires du budget Assainissement 2020 de la commune. Il conviendrait d'adopter le projet de décision modificative N°1 telle qu'elle est présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2315-60 : TX BD ARAGO TRANCHE 1	0,00 €	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-63 : TX AVENUE MARECHAL JOFFRE	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>4 500,00 €</b>	<b>4 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>4 500,00 €</b>	<b>4 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
à l'unanimité de ses membres présents :

- ADOPTE le projet de décision modificative n°1 au budget Assainissement de la Commune pour 2020.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Font-Romeu – Odeillo – Via,  
Le 24 Septembre 2020

Le Maire,  
Alain LUNEAU

